



## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2023 à 18 h 00  
Salle du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 3 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Carbonell, Maire.

Membres en exercice et convoqués : 6

Présents : 5

M. Didier CARBONELL, Mme Jocelyne AUDO, Mme Annie LACUBE,  
Mme Solenne LAURENT, M. Serge ROUBY.

Procurations : 1

Mme Corinne CARRIERE donne pouvoir à Mme Solenne LAURENT

Excusée : Corinne CARRIERE

Secrétaire de séance : Mme Solenne LAURENT

Président de séance : M. Didier CARBONELL

Le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.  
Mme est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- 1- Délibération portant sur approbation du Compte de Gestion Exercice 2022
- 2- Délibération portant sur approbation du Compte Administratif Exercice 2022
- 3- Délibération portant sur approbation des Résultats de l'Exercice 2022 sur le budget communal Exercice 2023
- 4- Délibération pour annulation et remplacement de la délibération 030-2021 du 8 septembre 2021 portant sur les tarifs de location de la salle communale
- 5- Questions diverses : organisation des élections législatives partielles du 26 mars 2023 et 2 avril 2023 de 8 h 00 à 18 h 00

### 1- Délibération n° 005- 2023 :portant sur approbation du Compte de Gestion Budget Commune Exercice 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion Budget Commune Exercice 2022 tel que dressé par Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de LUZENAC – LES CABANNES et Monsieur le Comptable du SGC de FOIX à savoir :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement Exercice 2022	: 49 067,87
Dépenses d'Investissement Exercice 2022	: 80 486,10
Résultat de l'Exercice 2022	: - 31 418,23

Report de l'Exercice 2021	: - 7 856,76
Résultat de l'Exercice 2022	: - 31 418,23
Résultat de Clôture Exercice 2022	: - 39 274,99
Solde des restes à réaliser 2022	: - 17 440,49
Résultat de clôture corrigé des RAR	: - 56 715,48
Besoin de financement 2022 à couvrir lors de l'affectation des résultats	

: 56 715,48

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de Fonctionnement Exercice 2022 : 117 203,41  
Dépenses de Fonctionnement Exercice 2022 : 91 103,48  
Résultat de l'Exercice 2022 : 26 099,93

Report de l'Exercice 2021 : 61 514,45  
Part affecté à l'investissement Exercice 2022 : - 7 856,76  
Résultat de l'Exercice 2022 : 26 099,93  
Résultat de Clôture Exercice 2022 : 79 757,62

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la validité du Compte de Gestion Budget Commune Exercice 2022 tel que dressé par Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de LUZENAC – LES CABANNES et Monsieur le Comptable du SGC de FOIX.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE**

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

## **2 - Délibération n° 006- 2023 : portant sur l'approbation du Compte Administratif Budget Commune Exercice 2022**

**Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, il ne prend pas part ni à la présentation ni au débat ni au vote.**

Madame la Première Adjointe prend la parole et présente le Compte Administratif Budget Commune Exercice 2022 tel que dressé en nos livres à savoir :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'Investissement Exercice 2022 : 49 067,87  
Dépenses d'Investissement Exercice 2022 : 80 486,01  
Résultat de l'Exercice 2022 : - 31 418,23

Report de l'Exercice 2021 : - 7 856,76  
Résultat de l'Exercice 2022 : - 31 418,23  
Résultat de Clôture Exercice 2022 : - 39 274,99  
Solde des restes à réaliser 2022 : - 17 440,49  
Résultat de clôture corrigé des RAR : - 56 715,48  
Besoin de financement 2022 à couvrir lors de l'affectation des résultats

: 56 715,48

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de Fonctionnement Exercice 2022 : 117 203,41  
Dépenses de Fonctionnement Exercice 2022 : 91 103,48  
Résultat de l'Exercice 2022 : 26 099,93

Report de l'Exercice 2021 : 61 514,45  
Part affecté à l'investissement Exercice 2022 : - 7 856,76  
Résultat de l'Exercice 2022 : 26 099,93  
Résultat de Clôture Exercice 2022 : 79 757,62

Madame la Première Adjointe propose donc au Conseil Municipal d'approuver la validité du Compte Administratif Budget Commune Exercice 2022 tel que dressé en nos livres.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE**

**Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0**

### **3 - Délibération n° 007- 2023 : portant sur l'affectation des Résultats de Clôture Exercice 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Comptes de Gestion Exercice 2022 et le Compte Administratif Budget Commune - Exercice 2022, il convient de procéder à l'affectation par section des Résultats de Clôture Exercice 2022 au Budget Primitif Commune Exercice 2023 à savoir :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Report de l'Exercice 2021	: 61 514,45
Part affectée à l'investissement Exercice 2021	: - 7 856,76
Résultat de l'Exercice 2022	: 26 099,93
Résultat de Clôture Exercice 2021	: 79 757,62

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Report Exercice 2021	: - 7 858,76
Résultat Exercice 2022	: - 31 418,23
Résultat de Clôture Exercice 2022	: - 39 274,99
Solde des restes à réaliser 2022	: - 17 440,49
Résultat de clôture corrigé des RAR	: - 56 715,48

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des Résultats de Clôture Exercice 2022 au Budget Primitif Commune - Exercice 2023 de la façon suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Ligne 002 – Excédent antérieur reporté	23 042,14
--	-----------

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

Ligne 1068 – Excédent de Fonctionnement	56 715,48
---	-----------

#### **SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES**

Ligne 001 – Solde d'Exécution d'investissement reporté	39 274,99
--	-----------

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE**

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

### **4 - Délibération n° 008 - 2023 : portant sur les tarifs et modalités de location de la salle communale et de son annexe**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle communale maintenant qu'elle a été réhabilitée peut être remise à la location pour les habitants de la commune ou hors de la commune ainsi qu'aux associations ayant leur siège social sur le village de Larcat mais également à des associations hors communale. La grille tarifaire est présentée aux conseillers.

## GRILLE TARIFAIRE

### Location Salle Communale

	Journée entière non divisible de 8 h à 8 h	Week-end et jours fériés
Habitant de la commune	100,00 €	200,00 €
Habitant hors de la commune	200,00 €	400,00 €
Association de la commune	Gratuit	Gratuit
Association hors de la commune	50,00 €	100,00 €
Caution	200,00 €	200,00 €

Mise à disposition gratuite      Tables maximum 10  
Chaises maximum 60

### Location de la Salle Annexe

	Journée entière non divisible de 8 h à 8 h	Week-end et jours fériés
Habitant de la commune	100,00 €	150,00 €
Habitant hors de la commune	150,00 €	200,00 €
Association de la commune	Gratuit	Gratuit
Association hors de la commune	150,00 €	200,00 €
Caution	300,00 €	300,00 €

Mise à disposition de la machine à glaçon

Le paiement sera effectué obligatoirement par chèque à l'ordre du SGC Comptable de Foix.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE  
Pour : 6    Contre : 0    Abstention : 0**

## **5 – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

- Journées Citoyennes : 13 Mai 2023 et 9 Septembre 2023
- Elections législatives partielles : 26 mars et 2 avril – planning du bureau de vote
- Arbre: Abattage arbre sur parcelle communale pour raison de sécurité et salubrité (chenilles processionnaires)
- Mme Bazin
- Coupe de bois
- Arrêté municipal pour chantier « fibre »
- Réfection d'un mur sur le domaine communal
- Relais vert
- Arrêt bus scolaire
- Déchets aux poubelles ménagères
- Enfouissement des lignes EDF 3<sup>ème</sup> tranche : en attente de la planification par le SDE 09
- SMDEA : le château d'eau a des difficultés à se remplir
- Projet de Bergerie : M. Maxime Bournet est venu en fin de matinée déposer des pièces d'un dossier d'installation. Suite à avis de la majorité des conseillers municipaux, la délibération de vente de parcelles communales interviendra après l'obtention de l'autorisation d'exploitation des terres par le futur éleveur.
- Dossier « Lagrange » : en attente du jugement
- Cuve sur chemin de l'Aston à déplacer.
- Logements de la mairie : travaux de finition en cours
- Dons de l'ancien mobilier des logements communaux aux Restaurants du Coeur
- Panneaux photovoltaïques : projet à l'étude
- Fontaine du Dessus : travaux de rénovation prochainement
- Certificat de ramonage d'un locataire logements La Cantounade
- Prochain conseil municipal pour le BP 2023 : 14 avril 2023 à 18 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

**Le Maire**  
**Didier Carbonell**

**La secrétaire de séance**

<b>N° DÉLIBÉRATION</b>	<b>OBJET</b>
005-2023	Approbation du Compte de Gestion Budget Commune Exercice 2022
006-2023	Approbation du Compte Administratif Budget Commune Exercice 2022
007-2023	Approbation du Compte des Résultats de Clôture Exercice 2022
008-2023	Tarifs et modalités de location de la salle Communale et de son annexe.